



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 52020

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une requête formulée par les angiologues. La recherche en angiologie est très active et diversifiée. C'est un domaine où les Français figurent en très bonne place au plan des découvertes scientifiques. Toutefois, ils sont toujours inclus dans la convention des médecins généralistes, ce qui constitue une source de confusion auprès des patients et un trouble de fonctionnement auprès des caisses : place dans la filière des soins, évaluation des dépenses de santé en médecine vasculaire. Alors qu'elle est une spécialité reconnue en Allemagne, en Autriche et en Suisse, il lui demande ce qui est envisagé en la matière en France.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52020

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5725